

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE JANVIER 2018

- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture, pour l'aménagement de sécurité sur la Grande Rue CD 17, vers la gare SNCF. Ces travaux consisteront en l'achat de terrain pour l'élargissement du trottoir afin qu'il soit accessible et à la construction d'un nouveau trottoir. Le financement s'établira comme suit :

. Subvention CDD 28 %	8 614,85 €
. Subvention DETR 40 %	12 306,93 €
. Fonds libres	9 845,55 €

30 767,33 € HT

- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture, pour l'aménagement de sécurité route de Rans, afin de ralentir les usagers et de permettre la circulation des piétons. Ces travaux consisteront en la pose de feux tricolores. Le financement s'établira comme suit :

. Subvention CDD 28 %	7 014,60 €
. Subvention DETR 35 %	8 768,25 €
. Fonds libres	9 269,32 €

25 052,17 € HT

- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs, pour l'aménagement de sécurité sur la Grande Rue CD 17 vers le complexe multi-associatif. Ces travaux consisteront à créer une zone protégée pour avertir les usagers de la présence de piétons. Le financement s'établira comme suit :

. Subvention CDD 28 %	8 749,30 €
. Subvention DETR 40 %	17 498,60 €
. Fonds libres	17 498,60 €

43 746,50 € HT
52 495,80 € TTC

- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs, pour l'aménagement de sécurité sur la Grande Rue CD 17, vers la gare SNCF. Ces travaux consisteront en l'achat de terrain pour l'élargissement du trottoir afin qu'il soit accessible et à la construction d'un nouveau trottoir. Voir financement ci-dessus pour ces travaux.

- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs pour l'aménagement de sécurité route de Rans, afin de ralentir les usagers et de permettre la circulation des piétons. Ces travaux consisteront en la pose de feux tricolores. Voir financement ci-dessus pour ces travaux.

- Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes Loue Lison et du Conseil municipal, ce dernier autorise l'ouverture des commerces les 23 et 30 décembre 2018.

- Approbation des termes de l'avenant au marché du PLU de Mme CHARTIER, pour un montant de 12 040 € HT, compte-tenu des travaux supplémentaires exigés par la nouvelle réglementation. Ces travaux consistent à une remise à jour complète du diagnostic environnemental de l'évolution du bâti, du nouveau découpage des zones ZNIEFF et de l'inventaire des zones humides. Le Maire rappelle que cette étude et les travaux du PLU ont débuté en 2010.

- Vote des tarifs de location de la salle polyvalente qui n'ont pas changé par rapport à l'an dernier, sauf le tarif pour la tenue d'une assemblée générale qui passe de 480 € à 200 € pour la grande salle + 110 € pour la cuisine si nécessaire. Vote également des tarifs 2018 des services communaux payants qui restent identiques à ceux de 2017.
- Vote des tarifs du repas communal du 24 février 2018. Entrée : 6 € - Entrée compagnon : 12 € - Eau plate ou gazeuse : 1 € - Orangina : 1 € - Coca cola : 1 € - Bière : 1,50 € - Bouteille vin rouge : 7 € - Bouteille vin blanc : 8 € - Bouteille crémant : 10 €.
- Accord sur devis ONF pour la réalisation des travaux, conformément au plan directeur de gestion de la forêt qui s'élève à 8 710,68 € HT.
- Suite à l'appel d'offres passé pour la construction du lotissement à l'Isle, 4 réponses ont été enregistrées pour le lot 1 et 5 réponses ont été enregistrées pour le lot 2. Après analyse de toutes les réponses en fonction des critères définis, c'est la proposition de l'entreprise CUENOT qui a été retenue pour le lot 1, pour un montant de 197 798,30 € HT et dans les mêmes conditions, la proposition de l'entreprise CITEOS pour le lot 2, pour un montant de 11 392,00 € HT.
- Compte tenu des frais déjà engagés, du coût des travaux, des imprévus, le Conseil municipal se prononce pour une mise en vente des parcelles du lotissement à l'Isle au prix de 49 € TTC le m².
- Après étude des propositions reçues, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour contracter un emprunt de 250 000 € sur 7 ans, en vue des travaux du lotissement à l'Isle. Le taux d'intérêt est fixé à 0,75 % et le remboursement sera trimestriel.
- Après l'étude faite sur un an, auprès des utilisateurs de l'aire de camping-cars communale, la majorité d'entre eux s'est prononcée favorablement sur une redevance de 8 €/jour avec des aménagements des places, la surveillance vidéo du site. Il est bien pris en compte que la législation en vigueur estime qu'un camping-car doit être considéré comme un véhicule léger ordinaire et que par conséquent, le stationnement sur la totalité du parking communal est utilisable par les camping-caristes qui ne souhaitent pas payer la redevance. Après délibération, le Conseil municipal accepte par 13 voix pour et 6 voix contre, le principe de la redevance à 8 €/jour sur la zone d'accueil des camping-cars et autorise le Maire à faire les démarches pour la mise en application de cette mesure.